



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 64743

Texte de la question

M. Claude Bartolone appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les attentes exprimées par des associations françaises qui mènent une campagne pour une annulation immédiate de la dette des pays du Sud. La France s'est en effet engagée à réduire de moitié, d'ici à 2015, la faim et l'extrême pauvreté dans le monde. Or il semblerait qu'en dépit de ses engagements elle comptabilise les allègements de dette dans son aide au développement et entretient l'opacité sur la nature des créances annulées. Ces mêmes associations sollicitent donc la création d'une commission d'enquête parlementaire afin de réaliser un audit complet des créances de la France sur les pays du Sud et de leur impact sur le développement. En conséquence, il lui demande s'il entre dans ses intentions de répondre à cette attente.

Texte de la réponse

Comptabilisation des allègements de dette dans l'APD : le mode de comptabilisation des annulations et réductions de dette dans l'APD est fixé par les directives du comité sur l'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Elles s'appliquent de manière transparente à l'ensemble des États membres de l'OCDE. Engagements de la France en matière d'annulation de dette et de poursuite des objectifs du millénaire en matière de développement : la France participe depuis une quinzaine d'années aux opérations d'allègement ou d'annulation de dette par le biais de quatre types de réduction : des réductions octroyées dans un cadre purement bilatéral ; des réductions octroyées dans le cadre concerté du Club de Paris, que la France préside ; des réductions octroyées dans le cadre multilatéral de l'initiative conjointe du FMI et de la Banque mondiale Pays pauvres très endettés (PPTE, 1997) ; des réductions supplémentaires dans le cadre des contrats désendettement développement (C2D, 2001). La France est le premier contributeur à l'initiative PPTE (13 M). Elle a soutenu l'accord conclu à Londres le 12 juin 2005, lors du dernier G7 Finances, en faveur d'une annulation à 100 % du stock de la dette à l'égard de l'Association internationale du développement (AID, Groupe Banque mondiale), du Fonds africain de développement (FAD, Banque africaine de développement) et du Fonds monétaire international (FMI) pour les pays PPTE ayant franchi le point d'achèvement. Au total, l'ensemble de ces annulations devrait porter sur environ 55 M de stocks. Toutefois les ressources dégagées par les annulations de dette ne peuvent pas permettre d'atteindre les objectifs fixés à Monterrey et doivent donc être complétées par des financements additionnels. La France est ainsi attachée à la mise en place de mécanismes innovants de financement, indispensables pour compléter l'accroissement de l'APD en apportant des ressources stables et pérennes pour le financement des programmes de développement, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation. La France, avec certains de ses partenaires européens, propose entre autres la mise en place de taxations internationales, notamment à travers le projet pilote franco-allemand d'une contribution sur les billets d'avion, dont les ressources seraient destinées à la lutte contre le VIH/sida et d'autres pandémies mondiale.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bartolone](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64743

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4727

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7355